



Annonce mensongère sur prestations de location en camping

Par **barthoulot**, le **16/09/2008** à **13:44**

Bonjour,

Nous avons louer cet été en famille un emplacement tente en village vacances au Cap d'Agde. Malheureusement l'ambiance vanté dans leur site internet ne correspondait pas du tout à la réalité (nuisances sonores 24H/24H, accès sanitaires bouchés par des tentes, propreté des sanitaires laissant plus qu'à désiré, sécurité sur chemin d'accès : voitures roulant à vive allure) et surtout affiche à l'accueil demandant de régler par avance la facture en liquide. Fin de séjour : montant réglé en liquide sans facture en retour.

Que prévoit la loi ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **16/09/2008** à **13:47**

Beaucoup de choses mais il aurait fallu, durant votre séjour, faire une visite à la brigade de gendarmerie, les militaires seraient venus faire une visite surprise pour un contrôle.

Par **barthoulot**, le **16/09/2008** à **15:44**

un membre de l'encadrement ayant compris notre malheur, il nous a proposé de changer d'emplacement au bout du 3^e jour mais bref, le grand campement ayant été monté nous avons refusé de changer. A eux de bien placer leurs campeurs selon l'âge et la situation familiale.

Par contre, je leur ai écrit mon mécontentement, en réponse ils m'ont proposé de m'indemniser mais toujours rien

Par **Marion2**, le **16/09/2008** à **21:41**

Bonsoir barthoulot,

Envoyez une lettre recommandée AR en rappelant votre 1er courrier et le fait qu'ils vous ont proposé une indemnisation que vous n'avez toujours pas reçue. S'ils vous ont proposé cette indemnisation par écrit, joignez copie de leur courrier à votre lettre recommandée.

Cordialement